



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE 2025-194
PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX PLACE DU 14 JUILLET
ANNULE ET REMPLACE LE N°2025-189.

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1 et L2213.2,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal n°2018-072 du 22 février 2018 réglementant le stationnement place Bonnaud-rue Jules Ferry,

VU la demande d'arrêté de circulation présentée par la **société AZUR TRAVAUX** sise rue 26 avenue de l'île Saint Martin 92894 NANTERRE cedex 9, en date du 24 juillet 2025, dans le cadre de travaux de voirie sur la **Place du 14 juillet pour la période du 04 août 2025 au 09 août 2025** en continuité de **l'aménagement du cœur de village**,

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes exécutant les travaux,

ARRÊTE

Art.1 : Du 04 août 2025 au 09 août 2025 inclus, la circulation sera perturbée place du 14 Juillet et pourra être alternée manuellement ou par feux tricolores de 08h00 à 18h00.

Art.2 : Le stationnement et l'arrêt seront interdits au niveau des trois places de stationnement.

Art.3 Le chantier sera signalé réglementairement par la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) du 22 octobre 1963 approuvée par l'arrêté du 06 novembre 1992 modifié. Des panneaux devront être mis en place en amont du lieu des travaux.

Art.4 : Les véhicules de la société AZUR TRAVAUX pourront stationner à proximité du chantier mais de manière à gêner le moins possible la circulation.

Art.5 : La société AZUR TRAVAUX sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion des travaux.

Art.6 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Art.7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société AZUR TRAVAUX
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin



Le Maire,
Franck PERO

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville - 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) - 83149 BRAS - Tél. : 04.94.37.23.40 - Mél. : secretariat@mairie-bras.fr